(Suite de la 2ème page.)

que dans les localités environnantes, et les nombreux étrangers qui nous ont visités depuis quelques temps onts été surpris de l'état de nos récoltes, comparés aux leurs, et si la pluie, venait promptement, le dommage serait pas encore bien considérable.

De 13 Mai à eu lieu la première communion, qui n'avait point eu lieu depuis longtemps ici, 12 enfants ont eu le bonheur de recevoir pour la première fois l'Auteur de toute choses, c'a été une belle fête, le chant était sous la direction du R. F. Julien, il a été fort bien exécuté; notre curé à trouvé des paroles réconfortantes en même temps que convaincantes pour les enfants et l'assistance; l'église eait décorée avec gout.

Le même jour, Monsieur, Ernest Antoine, étant partit dans le nord de St. Claude, a failli ne plus reparaître; voici ce que lui est arrivé. Vers 4 heures de l'après-midi il s'aperçu que sa monture était fatiguée et ne sachant pas où il se trouvait il descendit de cheval et attacha l'animal à un petit tremble, puis comme il se trouvait dans un fourré épais, il s'éloigna de quelques centaine de verges, mais alors il marche à l'aventure jusla nuit, pendant laquelle il dormit peu. Le lendemain matin il continua sa marche et ce ne fut qu'à sept heures du soir qu'il aperçut une habitation; il se trouvait alors à sept milles au sud de Portage la Prairie, et trente mille de son domicile, et n'ayant point mangé depuis 36 heures, ce ne fut que le mercredi à 11 hrs 30 qu'il rentra ayant fait à pied 42 milles dans une journée, inutile de dire que sa famille était dans une inquiétude mortelle, et les voisins à sa recherche depuis 2 jours, ce ne fut que le onzième jour qu'il a retrouvé son cheval qui était crévé depuis longtemps.

Le 21 mai M. Auguste Sève, du C. P. R. a reçu un magnifique reproducteur de race, "courtes cornes." Les fermiers vont pouvoir améliorer leurs troupeaux sans qu'il leur en coûte rien. Disons aussi que trois demandes du même genre avaient été adressés à la Cie du C. P. R. en même temps que celle de M. Sève et que la sienne a été la seule agrée.

Le dimanche 20 mai à l'issue de la messe une conférence sur l'industrie laitière a été donnée par M. S. M. Barré le grand industriel de Winnipeg.

Une magnifique statue, du patron de la Paroisse à été reçue de Montréal, il y a quelques jours.

Le donateur est Sa Grandeur Monseigneur Langevin, n'a pas épargné l'argent, c'est presque un don princier, la bénédiction aura lieu prochainement.

Une souscription est aussi ouverte pour l'achat d'une statue de la Sainte Vierge ce qui fait que notre église va être dotée d'ici peu, de 3 statues.

Il est rumeur que notre colonie va se trouver augmentée d'une dizaine de familles canndiennes-françaises d'ici peu.

Il y a quelques temps une pétition "couverte de 10 (dix) signatures," était adressée au gouvernement Provincial pour demander la destitution comme juge de paix de M. G. T. Trémorin.

La destitution n'est pas encore arrivée et dame rumeur veut même que son remplacant aurait été nommé et qu'il aurait refusé la place et les conjecteurs vont leur train, les un donnent une raison les autres une autres.

UN ST. CLAUDIEN.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés partieulière.